

SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES



RAPPORT ANNUEL 2013-2014

APPUYER L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE POUR TOUS LES CANADIENS

[Version HTML accessible](#)



Service administratif des
tribunaux judiciaires

Courts Administration
Service

Canada 

Message de l'administrateur en chef

Depuis plus de dix ans, le Service administratif des tribunaux judiciaires (SATJ) se consacre à la prestation de services de greffe, de services judiciaires et de services ministériels à la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt. En fournissant un soutien aux membres des quatre cours supérieures et à leurs clients, le SATJ a contribué au maintien d'un pouvoir judiciaire indépendant et efficace, qui constitue le fondement du système judiciaire canadien.



En 2013-2014, le SATJ a déployé tous les efforts requis pour améliorer ses services de base et atteindre ses priorités. Afin de satisfaire aux nouvelles exigences posées par la charge de travail et de répondre aux besoins essentiels des quatre cours, le SATJ a travaillé en étroite collaboration avec celles-ci pour prioriser leurs besoins particuliers et trouver des possibilités de gains d'efficacité. Nous avons raffiné nos stratégies de sécurité axées sur le renseignement en vue d'appuyer la modernisation et le déploiement des systèmes de sécurité, et nous avons posé les jalons nécessaires pour optimiser notre infrastructure de technologie de l'information et fournir de meilleurs outils aux cours et aux employés.

Même si, au cours de la dernière année, les pressions financières et les pressions exercées par la charge de travail se sont accrues, les employés du SATJ ont continué à s'acquitter de leurs tâches avec dévouement et professionnalisme. Je suis reconnaissant de leur précieux apport et du soutien continu des juges en chef, des juges et des protonotaires.

À titre d'administrateur en chef du SATJ, je suis heureux de rendre compte des réalisations de notre organisation dans ce Rapport annuel 2013-2014.

Daniel Gosselin, FCPA, FCA
Administrateur en chef

Notre mission

Fournir des services de greffe, judiciaires et ministériels opportuns et adéquats aux quatre cours supérieures et à leurs clients, de la manière la plus innovatrice et rentable, tout en faisant la promotion d'un milieu de travail sain et en encourageant la contribution continue des employés à l'excellence de la prestation de services.

Nos valeurs

Transparence – Notre but est de fournir un accès opportun et libre à une information claire et précise.

Respect – Nous reconnaissons que nos employés ont le droit de travailler dans un environnement libre de tout harcèlement où chacun peut exprimer librement ses opinions sans crainte de récriminations ou de représailles.

Innovation – Nous encourageons un milieu de travail qui favorise la créativité et les nouvelles idées pour améliorer nos façons de faire et la qualité de nos services.

Bien-être – Nous favorisons des attitudes, des activités et des programmes au travail qui stimulent l'enthousiasme et l'esprit d'équipe et qui procurent un sentiment d'appartenance; qui peuvent améliorer la santé physique et mentale en général; et qui facilitent, encouragent et favorisent un milieu de travail agréable et l'équilibre entre le travail et la vie privée.

Excellence – Nous nous efforçons d'être exemplaires dans toutes nos actions.

Nos priorités

- **Maintenir les services judiciaires et du greffe** essentiels aux quatre cours.
- **Renforcer la sécurité** des membres des cours, de leurs usagers et des employés.
- **Moderniser la technologie** pour appuyer le bon fonctionnement des cours.
- **Maximiser l'utilisation de nos ressources limitées** tout en assurant la viabilité financière du SATJ à long terme.
- **Favoriser un milieu de travail positif et stimulant** qui répond aux besoins de nos employés.
- **Améliorer la communication** de manière à créer un effectif plus engagé et une culture organisationnelle cohésive.

Table des matières

MESSAGE DE L'ADMINISTRATEUR EN CHEF	i
PARTIE I – APERÇU	1
Mandat	1
Indépendance judiciaire	1
Rôle de l'administrateur en chef	2
Structure organisationnelle et gouvernance	3
PARTIE II – LES COURS QUE NOUS APPUYONS	7
Cour d'appel fédérale	7
Cour fédérale	8
Cour d'appel de la cour martiale du Canada	10
Cour canadienne de l'impôt	11
PARTIE III – BILAN DE L'ANNÉE	13
Maintenir les services judiciaires et du greffe	13
Renforcer la sécurité	14
Moderniser la technologie	15
Maximiser l'utilisation de nos ressources limitées	16
Favoriser un milieu de travail positif et stimulant	16
Améliorer la communication	16
PARTIE IV – FAITS SAILLANTS DES ÉTATS FINANCIERS	18
ANNEXE I – ACRONYMES	22
ANNEXE II – GLOSSAIRE	23
ANNEXE III – COMMUNIQUEZ AVEC NOUS	25

PARTIE I

Aperçu

Le Service administratif des tribunaux judiciaires (SATJ) a été créé le 2 juillet 2003 par la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*, L.C. 2002, ch.8. Le rôle du SATJ est de fournir des services de greffe, des services judiciaires et des services ministériels à quatre cours d'archives supérieures fédérales afin d'assurer l'indépendance de ces cours du gouvernement. Les quatre cours servies par le SATJ sont la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt.

Les services offerts par le SATJ permettent aux cours de fonctionner et aux membres des cours d'entendre et de régler les affaires dont ils sont saisis de manière équitable, rapide et efficace. Ces services aident les personnes, les organisations et l'État à soumettre des litiges et d'autres questions aux cours.

Mandat

En vertu de l'article 2 de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*, le SATJ a pour mandat :

- de favoriser la coordination au sein de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale et de la Cour canadienne de l'impôt et la coopération entre elles, pour faciliter la prestation à celles-ci de services administratifs efficaces;
- d'accroître l'indépendance judiciaire en chargeant un organisme indépendant du gouvernement du Canada d'assurer les services administratifs des tribunaux et de confirmer le rôle des juges en chef et des juges en ce qui concerne l'administration des tribunaux;
- d'accroître la responsabilité à l'égard de l'utilisation de fonds publics pour l'administration des tribunaux tout en réitérant le principe de l'indépendance judiciaire.

Indépendance judiciaire

L'indépendance judiciaire est une pierre angulaire du système de justice canadien. En fonction de la Constitution, le pouvoir judiciaire est distinct et indépendant des pouvoirs exécutif et législatif du gouvernement du Canada. L'indépendance judiciaire garantit que les juges ne rendront pas leurs décisions sous l'effet de pressions externes, mais uniquement au regard des faits et du droit. L'indépendance judiciaire repose sur trois conditions : la sécurité de mandat, la sécurité financière et l'indépendance administrative.

Rôle de l'administrateur en chef

L'administrateur en chef du SATJ agit à titre d'administrateur général de l'organisation et doit rendre des comptes au Parlement, par l'intermédiaire du ministre de la Justice.

Selon les paragraphes 7(2) et 7(3) de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*, l'administrateur en chef exerce les pouvoirs nécessaires pour :

- voir à la prestation de services administratifs efficaces et à la gestion efficiente de ceux-ci, notamment en ce qui a trait aux locaux, aux bibliothèques, aux services généraux et à la dotation en personnel;
- de concert avec les juges en chef des quatre cours, organiser les activités de greffe et préparer les budgets de fonctionnement de ces cours et du SATJ.

Selon l'article 8 de la *Loi*, les juges en chef ont autorité sur tout ce qui touche les fonctions judiciaires de leur tribunal respectif. Ils ont notamment les pouvoirs de fixer les séances du tribunal, d'affecter des juges aux séances, de fixer le calendrier des sessions et les lieux où chaque juge doit siéger, et de déterminer la charge annuelle, mensuelle et hebdomadaire totale de travail de chacun des juges. En outre, les fonctionnaires, auxiliaires et autres employés du SATJ exercent leurs fonctions à l'égard des attributions qu'une règle de droit confère au pouvoir judiciaire, en conformité avec les instructions du juge en chef.

Les paragraphes 7(4) et 9(1) de la *Loi* prévoient deux limites précises aux pouvoirs de l'administrateur en chef :

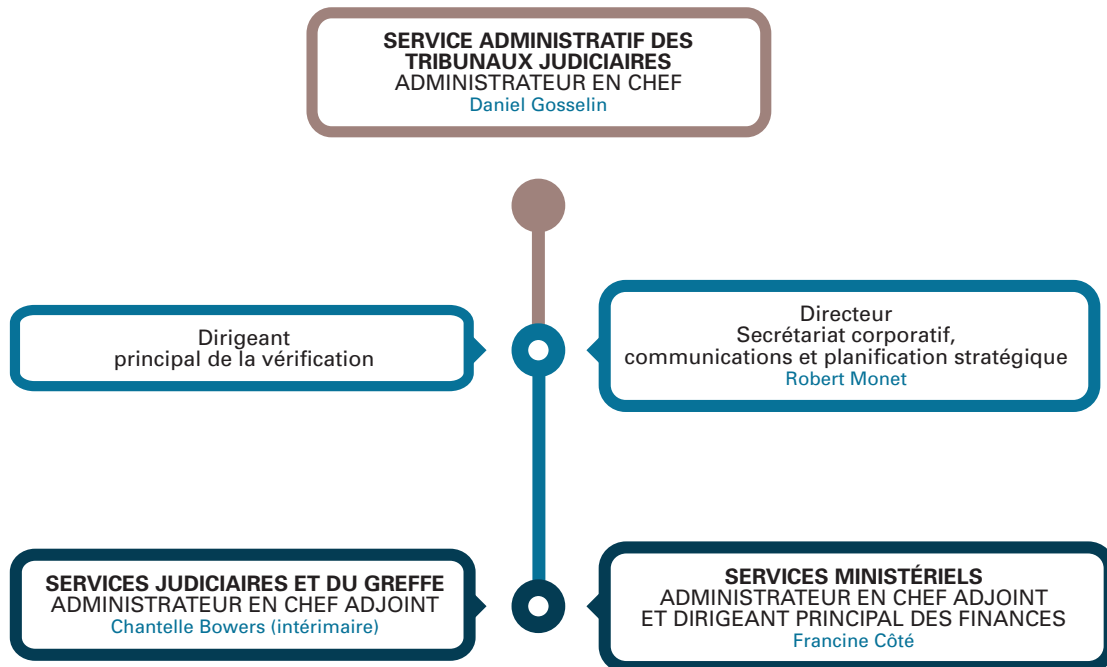
- l'administrateur en chef ne peut exercer des attributions qu'une règle de droit confère au pouvoir judiciaire;
- un juge en chef peut, par des instructions écrites, ordonner à l'administrateur en chef de faire toute chose relevant de la compétence de celui-ci.

Cette mesure a été prévue pour assurer l'indépendance institutionnelle des quatre cours fédérales des autres pouvoirs de l'État, soit le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, tout en prévoyant une certaine responsabilité quant à l'utilisation des deniers fournis par le Parlement pour l'administration des cours.

Structure organisationnelle et gouvernance

Structure organisationnelle

La structure organisationnelle est conçue pour offrir le meilleur soutien possible au SATJ dans l'accomplissement de son mandat et pour accroître le leadership et la coordination à tous les échelons. L'équipe de la haute gestion est composée de l'administrateur en chef et de deux administrateurs en chef adjoints.



Services judiciaires et du greffe

Les Services judiciaires et du greffe apportent aux quatre cours un soutien approprié et suffisant pour leur permettre de s'acquitter avec efficacité et efficience de leurs fonctions judiciaires.

Les services judiciaires aident les membres des quatre cours à s'acquitter de leurs fonctions judiciaires par l'intermédiaire d'adjoints exécutifs juridiques, de conseillers juridiques principaux, d'administrateurs judiciaires, d'auxiliaires juridiques, de jurilinguistes, d'adjoints judiciaires, d'employés de bibliothèque et de préposés aux audiences. Ces services englobent les services juridiques et le soutien administratif judiciaire, la recherche, la révision, les conseils linguistiques et terminologiques, la traduction, les contacts avec les médias, le soutien administratif et la liaison avec les associations du Barreau du Canada.

Les services du greffe sont offerts dans l'ensemble du pays pour les quatre cours. Ils traitent les documents juridiques, donnent des renseignements aux parties au sujet des procédures de la cour, tiennent à jour les dossiers de la cour, prennent part aux audiences de la cour à la demande de la magistrature, appuient et aident la mise à exécution des ordonnances des tribunaux, et collaborent étroitement avec les bureaux des quatre juges en chef pour veiller à ce que les affaires soient entendues, et les décisions rendues, en temps voulu. Les services

du greffe sont offerts dans toutes les provinces et tous les territoires, par l'entremise d'un réseau de bureaux permanents, ainsi qu'en vertu d'ententes avec les partenaires provinciaux et territoriaux.

Services ministériels

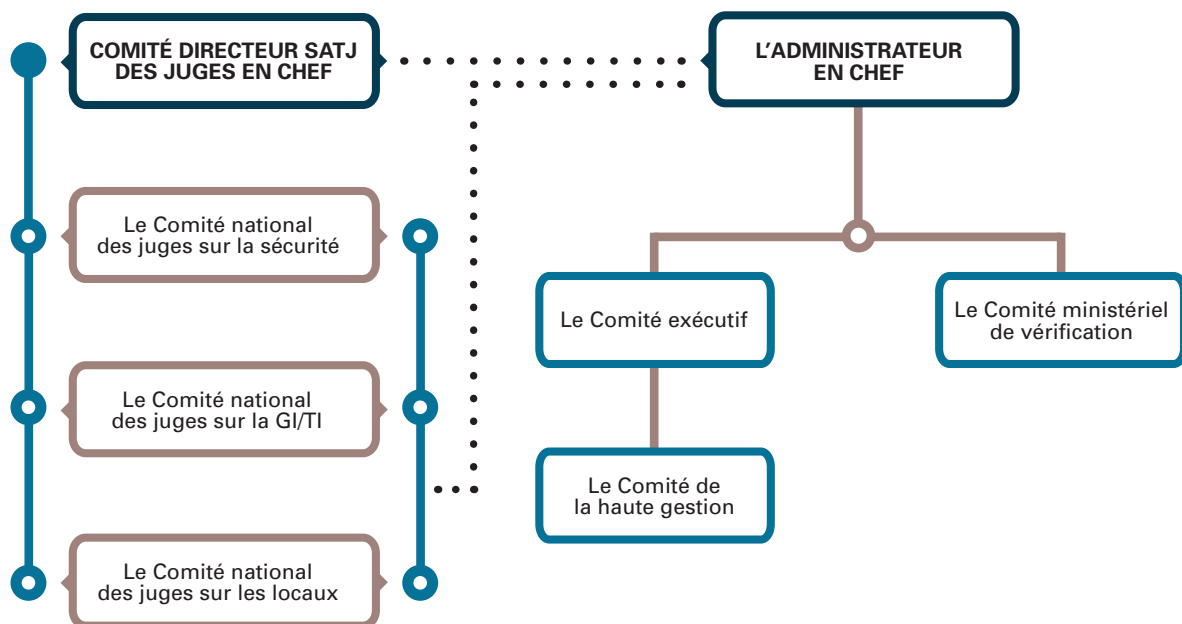
La Direction générale des services ministériels appuie l'éventail complet des opérations et fonctions ministérielles en assurant la gestion des activités et des ressources de l'ensemble de l'organisation.

La Direction générale fournit le leadership et l'infrastructure organisationnels nécessaires pour intégrer et appliquer une variété de cadres et services de gestion à l'appui des opérations, des objectifs, des priorités et des exigences des quatre cours fédérales et du SATJ. Elle assure aussi les services opérationnels essentiels qui aident les quatre cours et leur greffe respectif à exécuter leurs activités.

Les services offerts par la Direction générale sont les suivants : gestion des finances et du matériel; ressources humaines; gestion de l'information et des technologies de l'information; services de sécurité, administratifs et de gestion des biens immobiliers; gestion de projet et analyse opérationnelle.

Structure des comités supérieurs

La gouvernance du SATJ est facilitée par un nombre de comités, lesquels aident à déterminer les besoins de chaque cour et de prendre des décisions avisées sur des questions clés.



Le Comité directeur SATJ des juges en chef aide l'administrateur en chef au regard des priorités, des risques, des affectations budgétaires et d'autres enjeux importants qui touchent le fonctionnement des cours. Ce comité est appuyé par trois comités nationaux des juges (sécurité, gestion de l'information et technologie de l'information [GI/TI] et locaux) et est composé de représentants de chacune des cours et du SATJ. Ces comités nationaux favorisent la collaboration dans la prise de décisions, la prudence et l'efficacité dans la gestion des ressources et la communication entre les cours et le SATJ.

Le Comité exécutif est la plus haute instance décisionnelle de l'organisation. Il est appuyé par le Comité de la haute gestion, qui occupe un rôle important pour tout ce qui touche la planification et qui soutient aussi le processus décisionnel au moyen de l'examen des questions opérationnelles et politiques et de la formulation de recommandations au Comité exécutif.

Comité directeur SATJ des juges en chef

Le Comité directeur SATJ des juges en chef a pour mandat de fournir une tribune de discussion au sujet de décisions qui touchent la gouvernance du SATJ et de questions qui touchent les relations du SATJ avec ses partenaires fédéraux, afin de préserver l'indépendance judiciaire, en conformité avec l'objet de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires* (art. 2) et avec les pouvoirs et attributions des juges en chef et de l'administrateur en chef qui y sont enchâssés. L'administrateur en chef préside le Comité.

Comités consultatifs nationaux des juges

La structure de gouvernance du SATJ regroupe trois comités consultatifs nationaux des juges sur les questions de sécurité, GI/TI, et locaux. Ces comités facilitent l'engagement et la collaboration des cours sur les décisions qui se rapportent à leurs domaines respectifs. Des représentants judiciaires de chacune des quatre cours siègent à chaque comité et sont appuyés par des membres fonctionnels du SATJ. Les comités présentent leurs recommandations au Comité directeur SATJ des juges en chef, pour examen et approbation. Les trois comités sont présidés par l'administrateur en chef.

Comité exécutif

Le mandat du Comité exécutif est d'appuyer l'administrateur en chef dans la prise de décisions éclairées et responsables relativement à la gestion et à l'administration de l'organisation ainsi qu'aux services qu'elle fournit aux quatre cours. Le Comité exécutif sert de tribune pour établir l'orientation stratégique sur un large éventail de questions, en définissant les besoins de l'organisation et en tenant compte des conséquences éventuelles des décisions sur les priorités et les ressources de l'organisation et des quatre cours.

Comité de la haute gestion

Le Comité de la haute gestion (CHG) occupe un rôle de premier plan dans toute la planification et appuie le processus décisionnel en examinant les questions opérationnelles, les politiques, et formule des recommandations au Comité exécutif. Il est également chargé d'appliquer les décisions finales prises par ce dernier. Il est composé de l'effectif de la direction de l'organisation.

Comité de vérification

Le Comité de vérification (CV) offre à l'administrateur en chef des conseils et des recommandations sur le caractère suffisant, la qualité et les résultats en matière d'assurance de la pertinence et du fonctionnement des cadres et des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance du SATJ, y compris les systèmes de responsabilisation et de vérification. Le CV est composé des trois membres suivants : l'administrateur en chef qui préside le Comité et deux membres externes : M^{me} Leslie Sandra Holland, C.R. et M. James D. Wright, CPA, CA.

PARTIE II

Les cours que nous appuyons

Le modèle de prestation de services du SATJ est conçu pour répondre aux besoins particuliers de quatre cours distinctes et indépendantes ayant chacune leurs propres priorités, défis et attentes, et des clients aux besoins différents.

Le SATJ a pour rôle d'offrir des services administratifs à la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt. Ces quatre cours sont des cours d'archives supérieures fédérales, toutes créées par le Parlement du Canada en application du pouvoir que lui confère l'article 101 de la *Loi constitutionnelle de 1867* d'établir des tribunaux « pour la meilleure administration des lois du Canada ».

Chaque cour est appelée, dans l'exercice de son rôle, à prendre des décisions, à interpréter et établir des précédents, à fixer des normes et à soulever des points de droit sur des questions qui touchent les Canadiens et les étrangers. Les services offerts par le SATJ permettent aux personnes, aux entreprises, aux organismes et aux gouvernements fédéral et provinciaux de porter des litiges et autres questions devant les cours, et par ailleurs permettent aux cours d'entendre et de régler les affaires qui leur sont soumises avec toute l'équité, la rapidité et l'efficacité possibles.

Cour d'appel fédérale

La Cour d'appel fédérale est une cour supérieure d'archives nationale, bilingue et bijuridique, qui a compétence pour entendre les appels de décisions et ordonnances, qu'elles soient définitives ou interlocutoires, de la Cour fédérale et de la Cour canadienne de l'impôt. Elle exerce un pouvoir de contrôle sur les décisions de certains tribunaux fédéraux, en vertu de l'article 27 de la *Loi sur les Cours fédérales*, et peut également entendre les appels interjetés en vertu d'autres lois du Parlement.

De l'information supplémentaire au sujet de la Cour d'appel fédérale se trouve au www.fca-caf.gc.ca.

Les statistiques qui suivent donnent une indication de la charge de travail gérée par les employés de la Direction générale des services judiciaires et du greffe à l'appui de la Cour d'appel fédérale.

Cour d'appel fédérale	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Procédures intentées ou déposées	496	595	471	527	542
Jugements, ordonnances et directives traités par le greffe	1 600	1 554	1 588	1 674	1 272
Dossiers préparés pour l'audience et entendus par la cour	289	278	334	370	356
Jours d'audience	185	187	226	246	215
Inscriptions enregistrées	21 053	20 622	20 566	20 632	20 506
Procédures intentées ou déposées	541	490	511	565	629
Procédures en cours au 31 mars	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Appels de la Cour fédérale (jugement définitif)	169	122	137	131	164
Appels de la Cour fédérale (jugement interlocutoire)	64	58	46	35	35
Appels de la Cour canadienne de l'impôt	95	86	96	145	118
Demandes de contrôle judiciaire	47	182	65	75	102
Autres	38	19	16	17	28
Total	413	467	360	403	447
Statut des causes au 31 mars	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Non mises en état	267	251	234	258	294
Mise en état	44	23	28	37	39
Regroupées	32	119	20	22	14
Prises en délibéré	28	15	24	18	15
Audiences prévues	21	43	36	46	72
Sursis	21	16	18	22	13
Total	413	467	360	403	447

Cour fédérale

La Cour fédérale est une cour supérieure d'archives nationale bilingue et bijuridique de première instance qui entend et règle les litiges qui relèvent de la compétence fédérale. Elle a succédé à la Cour de l'Échiquier du Canada, établie en 1875. *La Loi sur les Cours fédérales* confère à la Cour fédérale la plupart de ses pouvoirs, mais plus d'une centaine d'autres lois fédérales lui donnent aussi compétence. La Cour fédérale a compétence en première instance, mais non compétence exclusive, pour les actions intentées par la Couronne ou contre celle-ci (y compris les revendications liées au droit autochtone) et pour les instances touchant le droit de l'amirauté et le droit de la propriété intellectuelle. Elle a compétence exclusive pour entendre certaines causes touchant la sécurité nationale. Elle a également compétence exclusive pour entendre des demandes de contrôle judiciaire visant des décisions administratives de la plupart des conseils, commissions et tribunaux fédéraux, dont notamment les décisions rendues par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

De l'information supplémentaire au sujet de la Cour fédérale se trouve au www.fct-cf.gc.ca.

Les statistiques qui suivent donnent une indication de la charge de travail gérée par les employés de la Direction générale des services judiciaires et du greffe à l'appui de la Cour fédérale.

Cour fédérale	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Procédures intentées ou déposées	37 275	38 441	31 527	30 786	33 866
Procédures générales et immigration	10 153	13 940	12 379	9 766	8 692
Certificat – <i>Loi de l'impôt</i>	14 846	13 277	10 737	12 333	15 630
Certificat – <i>Loi sur la taxe d'accise</i>	11 956	10 795	7 789	8 147	9 077
Autres instruments et certificats	320	429	622	540	467
Jugements, ordonnances et directives traités par le greffe	20 864	23 387	22 184	21 205	19 866
Dossiers préparés pour l'audience et entendus par la cour	4 065	5 493	4 385	4 215	4 407
Jours d'audience	3 057	3 042	2 961	2 996	3 019
Inscriptions enregistrées	261 071	287 878	254 147	238 525	233 038
Total des décisions – procédures générales et immigration	11 460	11 610	10 555	9 362	8 821
Procédures en cours au 31 mars	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Autochtone	216	232	240	210	224
Autres appels prévus par la loi	196	156	142	120	109
Amirauté	196	233	234	270	284
Propriété intellectuelle	543	532	548	626	677
Immigration	5 251	6 835	4 705	2 895	2 565
Couronne	456	341	291	315	305
Contrôle judiciaire	859	783	747	702	668
Règlement sur les médicaments brevetés	67	88	74	71	70
Total	7 784	9 200	6 981	5 209	4 902
Statut des causes au 31 mars 2014	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Non mises en état	3 703	6 477	4 650	3 511	3 303
Mises en état	1 323	1 490	759	570	696
Regroupées	197	64	37	61	30
Prises en délibéré	160	208	207	144	127
Audiences prévues	594	641	636	481	422
Sursis	1 807	320	692	442	324
Total	7 784	9 200	6 981	5 209	4 902

Cour d'appel de la cour martiale du Canada

La Cour d'appel de la cour martiale du Canada est une cour supérieure d'archives nationale bilingue qui entend les appels des décisions des cours martiales, lesquelles sont des tribunaux militaires constitués en vertu de la *Loi sur la défense nationale* et saisis d'affaires relevant du *Code de discipline militaire*.

De l'information supplémentaire au sujet de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada se trouve www.cmac-cacm.ca.

Les statistiques qui suivent donnent une indication de la charge de travail gérée par les employés de la Direction générale des services judiciaires et du greffe à l'appui de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada.

Cour d'appel de la cour martiale du Canada	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Procédures intentées ou déposées	11	9	6	5	10
Jugements, ordonnances et directives traités par le greffe	53	27	24	33	54
Dossiers préparés pour l'audience et entendus par la cour	14	3	8	3	10
Jours d'audience	13	3	8	2	10
Inscriptions enregistrées	535	282	260	311	534
Total des décisions	9	5	5	10	10
Procédures en cours au 31 mars	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Demande de révision d'une décision	0	0	0	0	0
Avis d'appel	10	8	5	4	11
Demande d'examen d'un engagement	0	0	0	0	0
Avis de requête introductive d'appel	0	0	0	0	0
Total	10	8	5	4	11
Statut des causes au 31 mars	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Non mises en état	5	5	2	1	5
Mises en état	0	1	1	1	0
Regroupées	0	0	0	0	0
Prises en délibéré	5	0	2	0	5
Audiences prévues	0	2	0	2	1
Sursis	0	0	0	0	0
Total	10	8	5	4	11

Cour canadienne de l'impôt

La Cour canadienne de l'impôt est une cour supérieure d'archives nationale bilingue et bijuridique de première instance qui a compétence exclusive pour entendre les appels et les renvois découlant de l'application de 14 lois du Parlement. La plupart des appels déposés à la cour visent des affaires découlant de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, de la partie IX de la *Loi sur la taxe d'accise (TPS)*, de la partie IV de la *Loi sur l'assurance-emploi* et la partie I du *Régime de pensions du Canada*. La Cour canadienne de l'impôt a été constituée en vertu de l'article 4 de la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt*.

De l'information supplémentaire au sujet de la Cour canadienne de l'impôt se trouve au www.tcc-cci.gc.ca.

Les statistiques qui suivent donnent une indication de la charge de travail gérée par les employés de la Direction générale des services judiciaires et du greffe à l'appui de la Cour canadienne de l'impôt.

Cour canadienne de l'impôt	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Procédures intentées ou déposées	5 316	5 381	4 750	4 222	4 444
Jugements, ordonnances et directives traités par le greffe	12 031	9 544	9 637	11 793	10 333
Dossiers préparés pour l'audience et entendus par la cour	1 059	914	984	1 182	1 175
Jours d'audience*	1 835	1 800	1 908	2 126	2 066
Inscriptions enregistrées	177 342	147 884	147 484	158 102	145 614
Total des décisions	5 634	4 406	4 859	4 998	4 373
Procédures en cours au 31 mars	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Taxe sur les produits et services	1 086	1 390	1 299	1 145	1 014
Impôt sur le revenu	6 410	6 335	5 482	5 616	6 152
Assurance-emploi et Régime de pensions du Canada	484	470	224	291	593
Autres	4	25	157	167	277
Total	7 984	8 220	7 162	7 219	8 036
Statut des causes au 31 mars	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Non mises en état	1 134	1 417	1 432	789	815
Mises en état	1 425	1 897	1 450	2 355	2 772
Prises en délibéré	134	110	95	149	160
Attente d'un échéancier	154	267	150	107	212
Audiences prévues	1 466	1 074	1 150	764	904
Instances à gestion spéciale	2 214	1 747	1 454	1 724	1 811
Attente d'une autre décision	1 457	1 708	1 431	1 331	1 362
Total	7 984	8 220	7 162	7 219	8 036

* Pour la Cour canadienne de l'impôt, le nombre de « jours d'audience » représente le nombre de jours d'audience prévus.

Services aux cours dans l'ensemble du Canada

Les quatre cours que sert le SATJ sont itinérantes, c'est-à-dire qu'elles siègent et entendent des cas partout au Canada.

En 2013-2014, le SATJ comptait 595 employés au sein de ses bureaux permanents situés en dix villes d'un bout à l'autre du Canada. L'administration centrale du SATJ est située à Ottawa, et ses principaux bureaux régionaux sont à Montréal, Toronto et Vancouver. Là où le SATJ n'a pas de bureau local, c'est par le biais soit d'ententes avec des cours provinciales, de baux commerciaux ou de l'accès à d'autres installations que les cours peuvent siéger.

De l'information supplémentaire sur les bureaux permanents dans l'ensemble du Canada se trouve sur le site Web du SATJ au :

http://cas-ncr-nter03.cas-satj.gc.ca/portal/page/portal/SATJ/locations_fra

PARTIE III

Bilan de l'année

Maintenir les services judiciaires et du greffe

En 2013-2014, le SATJ a continué de s'efforcer de préserver sa capacité d'accomplir son mandat en priorisant la répartition de ses ressources limitées de manière à répondre aux besoins essentiels des quatre cours et en menant diverses initiatives destinées à améliorer les services de base et à atténuer les pressions financières.

Le SATJ a accompli des progrès additionnels en mettant en œuvre une stratégie de limitation des coûts pour continuer à fournir des services administratifs et juridiques adaptés aux membres des cours. Parmi les mesures visant à réduire le coût des activités, citons la mise en commun des ressources pour faire face aux pressions exercées par la charge de travail, la formation polyvalente des employés afin d'accroître l'aptitude de l'organisation à répondre aux demandes de services, et la formation d'alliances stratégiques avec d'autres organisations en vue de partager les ressources dans les cas qui s'y prêtent.

Sur le plan de l'intégration des technologies, une version autonome du Système d'enregistrement audionumérique (SEA) constitue un pas important, bien que préliminaire, vers la mise en place de salles d'audience électroniques et les économies que cela devrait entraîner. Le SEA fournit un appui aux audiences assistées par les technologies en simplifiant les processus d'enregistrement et de transcription des délibérations des cours. À l'heure actuelle, le SEA est entièrement opérationnel à la Cour fédérale et à la Cour canadienne de l'impôt. Une version autonome est utilisée à titre expérimental à la Cour d'appel fédérale. Dans certaines régions où le SATJ n'a pas de bureaux permanents, le recours au SEA dépend de la disponibilité de l'équipement. Une version en réseau du SEA ne pourra être mise en place qu'une fois que l'on aura apporté des améliorations à l'infrastructure des TI.

Le SATJ a aussi axé ses efforts sur l'entretien et la modernisation de l'infrastructure des TI (incluant les systèmes existants) afin de prévenir des perturbations du fonctionnement des cours. Il a apporté des améliorations à divers systèmes électroniques afin de réduire la dépendance à l'égard du papier et d'améliorer l'accessibilité aux dossiers pour accroître l'efficacité opérationnelle. En vue de mieux soutenir l'accès à la justice des parties qui se représentent elles-mêmes, le SATJ a amélioré la présentation, la conception, le contenu et les fonctionnalités de recherche des sites Web des cours.

À la Cour fédérale, le SATJ a soutenu un projet pilote d'élaboration et de mise en œuvre d'une formule de procès électronique pour permettre à la Cour de traiter efficacement d'importants volumes d'éléments de preuve, d'actes de procédure, d'ordonnances interlocutoires, de pièces, de rapports, de documents et de transcriptions de témoignages. Les avantages prévus de ce projet d'une durée de deux ans comprennent un traitement et un examen plus efficaces des pièces et une réduction globale du nombre de jours d'audience. La réussite de ce projet contribue à l'accomplissement de progrès vers la mise en place de cours électroniques.

Afin d'assurer la prestation des services essentiels aux quatre cours itinérantes dans les provinces et territoires où le SATJ n'a pas de bureaux locaux, nous avons négocié et renouvelé des ententes de services uniformes. En outre, une nouvelle politique relative à l'utilisation des locaux par des entités externes a été élaborée pour maximiser l'utilisation de l'espace et permettre à d'autres organisations, tribunaux et cours d'avoir accès aux installations du SATJ, et vice versa, lorsque les locaux sont disponibles. Cette approche vise à maximiser l'utilisation efficace des ressources, à renforcer les partenariats interministériels et intergouvernementaux, et à permettre au SATJ de tirer parti de l'utilisation de locaux et de services administrés et gérés par ses partenaires.

Au chapitre des services judiciaires, le SATJ a aidé à mettre en œuvre les lignes directrices de pratique qui s'appliquent au règlement extrajudiciaire des instances de la Cour fédérale mettant en cause des parties autochtones. Il a également dispensé des services au Comité de liaison de l'Association du Barreau autochtone et fourni un soutien réglementaire au Comité des règles lors de l'élaboration des règles proposées publiées dans la *Gazette du Canada* (janvier 2014). De plus, le SATJ a fourni un soutien au Comité des règles de la Cour canadienne de l'impôt pour l'élaboration des modifications proposées aux Règles de la Cour canadienne de l'impôt, qui ont été publiées dans la *Gazette du Canada* (février 2014).

Enfin, le SATJ a effectué un examen de ses services d'information sous forme électronique et imprimée; consolidé les collections papier de sa bibliothèque; établi un recueil de jurisprudence en ligne y compris la liste des décisions jurisprudentielles ordinaires en droit des brevets et droit des marques de commerce de la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale; et remplacé ses ressources documentaires imprimées par des documents électroniques et des abonnements. Une série de politiques et procédures pour la bibliothèque visant à rationaliser les collections du SATJ ont été élaborées, et un nouveau dépôt numérique facilitant l'accès aux décisions et publications sous forme électronique a été créé.

Renforcer la sécurité

En 2013-2014, le SATJ a entrepris un certain nombre d'activités destinées à renforcer ses stratégies de sécurité axées sur le renseignement ainsi qu'à mieux définir les menaces potentielles pour la sécurité et les stratégies d'atténuation connexes. Au nombre de ces activités, on compte la réalisation d'une évaluation des menaces et des risques (EMR) pour le système des cours fédérales, laquelle a conduit à un examen de la stratégie nationale de sécurité du SATJ ainsi qu'à l'élaboration d'un plan d'action en réponse aux conclusions de l'EMR. L'évaluation est un moteur stratégique clé pour la détermination du niveau de sécurité requis afin de protéger les membres des cours, les employés, les utilisateurs des cours et le public.

Le SATJ a consulté des organismes centraux et des intervenants clés afin d'examiner le caractère adéquat du cadre législatif assurant la sécurité des tribunaux judiciaires et de confirmer les rôles et les responsabilités. Nous avons par ailleurs commencé à mettre en application un certain nombre des recommandations découlant de l'EMR en consultation avec des membres des cours dans le cadre du programme national de sécurité du SATJ.

Une directive relative à la gestion de la sécurité a été élaborée à l'appui des processus décisionnels et de la reddition de comptes dans le domaine des activités de sécurité du SATJ. Cette directive renforce la gouvernance et la gestion des opérations ministérielles de sécurité et fait en sorte que les initiatives connexes fassent l'objet d'une coordination centrale, d'une harmonisation régionale et d'une intégration systématique dans les activités opérationnelles quotidiennes et les travaux courants des cours.

Dans le cadre de ses stratégies de sécurité, le SATJ a raffiné son processus de gestion des risques liés aux audiences (PGRA) afin de pouvoir déterminer le plus rapidement possible les menaces et les risques potentiels associés à la tenue d'audiences, de même que les mesures de sécurité à prendre pour atténuer ces risques. Le PGRA facilitera l'application uniforme des mesures de sécurité dans l'ensemble du pays.

Enfin, le SATJ a élaboré un plan stratégique de gestion des urgences afin de s'assurer que les interventions prévues dans les situations d'urgence sont conformes aux pratiques et aux protocoles pangouvernementaux de gestion des urgences. Il a également entrepris d'examiner ses plans de continuité des activités afin de réduire au minimum ou d'atténuer le plus possible les répercussions potentielles d'incidents graves ou d'événements catastrophiques susceptibles d'interrompre les services essentiels.

Moderniser la technologie

Les stratégies du SATJ en matière de TI ont été axées sur des initiatives et des plans de transformation visant à accroître le rendement des TI, à donner suite aux nouvelles priorités et à élaborer un plan de gestion du cycle de vie. Toutefois, les contraintes budgétaires ont empêché l'entière réalisation des modernisations prévues de l'équipement et des systèmes qui sont essentielles au règlement de tout l'éventail de problèmes liés aux TI.

Afin d'atténuer certains des risques associés aux systèmes vieillissants et aux outils inadéquats, le SATJ a élaboré une stratégie et feuille de route concernant le rendement et la modernisation des TI qui comporte différentes initiatives et solutions rentables visant à accroître le rendement du réseau, à améliorer l'infrastructure des TI et les services à la clientèle, ainsi qu'à moderniser les systèmes d'exploitation, les applications opérationnelles et les solutions logicielles. Cela comprend également l'acquisition et la mise à l'essai de nouveaux logiciels et la migration des dossiers judiciaires vers une autre plateforme de base de données. En 2013-2014, le SATJ a progressé dans le remplacement de certaines composantes technologiques vétustes et il a poursuivi l'optimisation du nouveau centre de données afin d'accroître sa capacité à répondre à des exigences plus complexes.

Nous avons entrepris une étude d'évaluation du réseau et d'optimisation de l'infrastructure afin d'améliorer les stratégies et les plans destinés à résoudre les problèmes de rendement du réseau de TI et pour optimiser l'infrastructure de TI de manière à répondre aux besoins actuels et futurs liés aux activités du greffe et des cours électroniques.

Par l'intermédiaire de son Bureau de gestion des projets de l'organisation, le SATJ a continué à améliorer sa capacité de gestion de projets en assurant une supervision des projets et en fournissant un soutien direct aux intervenants clés en conformité avec son cadre de gestion de projets.

Le SATJ a rationalisé ses processus opérationnels afin de réduire le besoin de documents imprimés dans la gestion du programme des auxiliaires juridiques; en particulier, le système de demande d'emploi en ligne pour l'embauche d'auxiliaires juridiques a simplifié le processus de recrutement des candidats aux postes d'auxiliaire juridique.

Afin d'accroître le soutien offert aux membres des tribunaux judiciaires en déplacement et aux bureaux du SATJ dans l'ensemble du Canada, nous avons entrepris un projet visant l'amélioration des connexions à distance. Cette initiative assure un meilleur accès et une connectivité améliorée à l'égard des dossiers judiciaires requis dans les activités quotidiennes. De plus, le SATJ a actualisé les sites Web des quatre cours afin de satisfaire à des exigences d'accessibilité et d'améliorer les fonctionnalités de recherche.

Maximiser l'utilisation de nos ressources limitées

Le SATJ a continué à subir d'importantes pressions financières qui menacent sa viabilité à long terme. Bien qu'il ait mis en œuvre un certain nombre d'initiatives visant à optimiser l'utilisation des ressources, l'intégrité des programmes suscite encore d'importantes inquiétudes. Par conséquent, en 2013-2014, le SATJ a continué à travailler avec les organismes centraux et les intervenants afin de trouver des solutions viables à long terme aux problèmes liés à l'intégrité des programmes.

Tout au long de l'année, le SATJ a maintenu son processus rigoureux d'affectation et de réaffectation budgétaires afin de donner suite aux priorités opérationnelles pressantes. Grâce à des consultations continues avec le Comité des juges en chef, il a fait en sorte que les ressources soient affectées de manière à répondre aux besoins essentiels des cours.

Afin de réaliser des économies additionnelles, le SATJ a entrepris des initiatives axées sur l'augmentation de l'automatisation et du recours à la technologie, notamment la constitution d'une base de données de traduction, la mise au point d'une base de données d'établissement des coûts pour les TI, l'amélioration de l'efficacité du tableau de bord de la gestion, l'automatisation du téléchargement des documents budgétaires et l'amélioration des processus de paye. D'autres améliorations susceptibles d'entraîner des économies à moyen ou à long terme nécessiteront toutefois des investissements additionnels.

Favoriser un milieu de travail positif et stimulant

Un remaniement organisationnel dans la Division des ressources humaines a amélioré le modèle d'exécution des activités et devrait fournir une piste utile de planification de la relève tout en permettant de répondre aux besoins actuels et futurs de l'organisation.

Le SATJ a amorcé des consultations afin de vérifier l'efficacité des plans d'action établis en réponse aux résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2011. La mise en œuvre des plans devrait favoriser une productivité et un engagement accrus au sein de l'effectif et contribuer à résoudre les préoccupations soulevées par les employés.

Conformément aux initiatives pangouvernementales, nous avons accordé une attention particulière à la mise en œuvre de la Directive sur la gestion du rendement, à la gestion de l'incapacité et à l'élaboration d'un cadre de planification intégrée de la gestion des ressources humaines. Le SATJ a également effectué des analyses de prévention des dangers liés à la santé et à la sécurité au travail afin d'accroître le mieux-être de ses employés.

Améliorer la communication

Le SATJ a restructuré et rationalisé ses services de communication afin de mieux répondre aux besoins en évolution des programmes. Il a fourni divers services destinés à rehausser la connaissance qu'ont les partenaires clés du SATJ et des cours.

En 2013-2014, le SATJ a élaboré un plan de communication stratégique en vue d'éclairer les activités de l'organisation, en mettant l'accent sur des stratégies et des outils de communication efficaces destinés à améliorer la qualité, le caractère opportun, la pertinence et la diffusion de l'information. Le plan a été élaboré en consultation avec divers intervenants.

Afin d'assurer la disponibilité de locaux pour les cours dans l'ensemble du pays, le SATJ a maintenu des communications constantes et ouvertes avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Il a également soutenu des initiatives ayant pour objet de mieux faire comprendre aux intervenants clés les importants changements qui ont des répercussions sur les processus des cours fédérales.

Tout au long de la période visée, le SATJ a renforcé ses partenariats en participant activement à divers conseils régionaux et comités interministériels, dont celui des chefs fédéraux-provinciaux-territoriaux de l'administration des tribunaux judiciaires et l'Association of Canadian Court Executive Officers. Ces lieux d'échange favorisent des communications efficaces en permettant la mise en commun de l'information et des meilleures pratiques par l'ensemble des organisations et des sphères de compétence.

PARTIE IV

Faits saillants des états financiers

Service administratif des tribunaux judiciaires État condensé des opérations et de la situation financière nette ministérielle (non audité) Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014 (dollars)

	Résultats attendus 2013-2014	Résultats réels 2013-2014	Résultats réels 2012-2013 (après ajustement ¹)	Écart (résultats réels 2013-2014 moins résultats attendus 2013-2014)	Écart (résultats réels 2013-2014 moins résultats réels 2012-2013)
Total des charges	99 950 591	95 230 581	93 967 006	(4 720 010)	1 263 575
Total des revenus	7 610	3 850	3 798	(3 760)	52
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	99 942 981	95 226 731	93 963 208	(4 716 250)	1 263 523
Situation financière nette du ministère	688 035	2 408 490	(457 614)	1 720 455	2 866 104

¹ Nota : Lors de la préparation des états financiers du SATJ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, nous avons relevé des erreurs dans les états financiers des périodes antérieures. Nous avons apporté les corrections de façon rétroactive et l'information correspondante a été ajustée. Ces corrections ont trait à la capitalisation des coûts salariaux et au traitement comptable de certaines immobilisations corporelles.

État des résultats de fonctionnement et de la situation financière nette du Ministère

Dépenses : Les dépenses totales du SATJ s'élevaient à 95 230 581 \$ en 2013-2014 (93 967 006 \$ en 2012-2013). L'augmentation de 1 263 575 \$ (1 %) était principalement constituée d'augmentations de 403 847 \$ pour l'amortissement des immobilisations corporelles et 285 089 \$ pour les services professionnels et spéciaux.

- *Salaires et avantages sociaux des employés* : Les dépenses au chapitre des salaires et avantages sociaux des employés s'élevaient à 53 183 830 \$ en 2013-2014 (52 998 803 \$ en 2012-2013). L'augmentation de 185 027 \$ (4 %) par rapport à 2012-2013 est principalement attribuable à l'achèvement des paiements de liquidation des indemnités de départ en 2013-2014. Plus de la moitié des dépenses totales du SATJ est constituée des salaires et avantages sociaux des employés.

- *Fonctionnement* : Les dépenses de fonctionnement s'élevaient à 42 046 751 \$ en 2013-2014 (40 968 203 \$ en 2012-2013). L'augmentation de 1 078 548 \$ (3 %) par rapport à 2012-2013 est attribuable à des augmentations de 403 847 \$ pour l'amortissement des immobilisations corporelles et de 285 089 \$ pour les services professionnels et spéciaux ainsi qu'à des écarts mineurs d'un montant total de 389 612 \$.

Revenus : La majorité des revenus du SATJ est gagnée pour le compte du gouvernement. De tels revenus ne sont pas disponibles, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas être dépensés par le SATJ, qui doit les verser directement au Trésor. Le SATJ gagne un petit montant de revenus disponibles provenant de la vente de biens appartenant à l'État. Les revenus bruts du SATJ s'élevaient à 3 017 798 \$ en 2013-2014 (5 611 564 \$ en 2012-2013) et les revenus nets s'élevaient à 3 850 \$ en 2013-2014 (3 798 \$ en 2012-2013).

Service administratif des tribunaux judiciaires État condensé de la situation financière (non audité) Au 31 mars 2014 (dollars)			
	2013-2014	2012-2013 (après ajustement ¹)	Écart (2013-2014 moins 2012-2013)
Total des passifs nets	15 460 196	15 115 530	344 666
Total des actifs financiers nets	10 347 122	7 804 446	2 542 676
Dette nette du ministère	5 113 074	7 311 084	(2 198 010)
Total des actifs non financiers	7 521 564	6 853 470	668 094
Situation financière nette du ministère	2 408 490	(457 614)	2 866 104

¹ Nota : Lors de la préparation des états financiers du SATJ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, nous avons relevé des erreurs dans les états financiers des périodes antérieures. Nous avons apporté des corrections de façon rétroactive et l'information correspondante a été ajustée. Ces corrections ont trait à la capitalisation des coûts salariaux et au traitement comptable de certaines immobilisations corporelles.

États financiers

État de la situation financière

Passif : Au 31 mars 2014, le passif total du SATJ était de 15 460 196 \$ (15 115 530 \$ au 31 mars 2013).

- *Créditeurs et charges à payer* : Au 31 mars 2014, le solde était de 3 975 110 \$ (3 160 034 \$ au 31 mars 2013). L'augmentation de 815 076 \$ est principalement attribuable à une augmentation de sommes à payer à des parties externes en raison de nombreux projets en cours concernant les technologies de l'information, la sécurité et les installations.
- *Rémunération de vacances et congés compensatoires* : Au 31 mars 2014, le solde était de 1 984 319 \$ (2 047 330 \$ au 31 mars 2013). Le montant de la rémunération de vacances et des congés compensatoires est demeuré stable par rapport à celui de l'exercice précédent.

- *Comptes de dépôt* : Au 31 mars 2014, le solde était de 7 194 421 \$ (6 776 478 \$ au 31 mars 2013). Étant donné que les comptes de dépôt correspondent à de nombreuses décisions distinctes des cours, il est impossible de prévoir les montants et le solde de ces comptes varie considérablement d'une année à l'autre.
- *Avantages sociaux futurs des employés* : Au 31 mars 2014, le solde était de 2 306 346 \$ (3 131 688 \$ au 31 mars 2013). À partir de 2011-2012, des modifications importantes ont été apportées au régime des indemnités de départ des employés. Ces modifications ont donné lieu à une diminution du montant des avantages sociaux futurs des employés au cours des trois dernières années.

Actifs : Les actifs totaux du SATJ dénotent sa capacité future de fournir des services aux cours et d'assurer ainsi aux Canadiens l'accès à la justice. Au 31 mars 2014, les actifs totaux bruts du SATJ étaient de 18 847 592 \$ (16 735 856 \$ au 31 mars 2013).

- *Actifs financiers bruts* : Au 31 mars 2014, le solde était de 11 326 028 \$ (9 882 386 \$ au 31 mars 2013). Cette hausse de 1 443 642 \$ est principalement attribuable à une augmentation de la somme à recevoir du Trésor. Il s'agit du montant net de l'encaisse que le SATJ est autorisé à prélever à même le Trésor sans créer de nouvelles charges pour ses autorisations.
- *Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement* : Au 31 mars 2014, le solde était de 978 906 \$ (2 077 940 \$ au 31 mars 2013). Ces actifs sont principalement composés de comptes débiteurs d'un autre organisme du gouvernement. À titre d'exemple, citons le montant alloué au ministère de l'Emploi et du Développement social pour les coûts afférents à l'administration des dossiers de l'assurance-emploi soumis aux tribunaux.
- *Actifs financiers nets* : Au 31 mars 2014, le solde était de 10 347 122 \$ (7 804 446 \$ au 31 mars 2013). Ce montant représente les actifs financiers bruts moins les actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement.
- *Ressources non financières* : Au 31 mars 2014, le solde était de 7 521 564 \$ (6 853 470 \$ au 31 mars 2013). Les ressources non financières sont constituées par les immobilisations corporelles qui sont essentielles à la bonne prestation des services requis par les cours. Le matériel informatique et les logiciels (y compris les immobilisations en construction) représentaient au total 33 % des ressources non financières en 2013-2014, alors que les améliorations locatives représentaient 52 %. Ensemble, ces deux catégories constituent 85 % des ressources non financières du SATJ.

Il est très important de réinvestir dans les immobilisations corporelles afin de conserver des installations modernes et sécuritaires, de mettre à niveau les infrastructures technologiques et les systèmes d'information et de conserver une flotte de véhicules fiables. En ce qui concerne l'acquisition d'immobilisations corporelles, le SATJ a dépensé 1 749 478 \$ en 2013-2014 (1 640 872 \$ en 2012-2013). De ce montant, 758 926 \$ étaient liés au matériel informatique et aux logiciels, 652 883 \$ à la machinerie et à l'équipement, et 276 580 \$ aux améliorations locatives. D'autres acquisitions de 61 089 \$ comprenaient du mobilier, des accessoires et des véhicules.

Dette nette ministérielle : La dette nette ministérielle du SATJ (le total du passif moins le total des actifs financiers nets) était de 5 113 074 \$ au 31 mars 2014 (7 311 084 \$ au 31 mars 2013). La dette nette ministérielle fournit une mesure des autorisations futures nécessaires pour payer les transactions et événements passés.

Situation financière nette ministérielle : La situation financière nette ministérielle du SATJ (le total des ressources non financières moins la dette nette ministérielle) était de 2 408 490 \$ au 31 mars 2014 (par rapport à 457 614 \$ au 31 mars 2013). La situation financière nette ministérielle représente les ressources nettes (financières et non financières) qui seront utilisées pour fournir de nouveaux services aux cours au bénéfice des Canadiens.

Renseignements financiers additionnels

Les états financiers se trouvent au http://cas-ncr-nter03.cas-satj.gc.ca/portal/page/portal/SATJ/DPR-RMR_fra/dpr-rmr-2013-14_fra/fs-ef-2013-14_fra.

Pour de plus amples renseignements financiers, veuillez consulter le document « Commentaires et analyse des états financiers » au http://cas-ncr-nter03.cas-satj.gc.ca/portal/page/portal/SATJ/DPR-RMR_fra.

ANNEXE I Acronymes

CHG – Comité de la haute gestion

CV – Comité de vérification

GI/TI – Gestion de l'information et technologies de l'information

PGRA – Processus de gestion des risques liés aux audiences

SATJ – Service administratif des tribunaux judiciaires

SEA – Système d'enregistrement audionumérique

TPS – Taxe sur les produits et services

EMR – Évaluation des menaces et des risques

ANNEXE II

Glossaire

Terme	Définition
Appels de la Cour fédérale (jugement définitif)	Une instance intentée à la Cour d'appel fédérale contre un jugement définitif de la Cour fédérale.
Appels de la Cour fédérale (jugement interlocutoire)	Une instance intentée à la Cour d'appel fédérale contre un jugement interlocutoire de la Cour fédérale.
Audiences prévues	Instances pour lesquelles une audience sur le fond a été prévue.
Avis d'appel	Une instance intentée afin de porter une décision de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada en appel (verdict et sentence).
Avis de requête introductive d'appel	Une instance intentée afin d'obtenir une libération de la détention ou de l'emprisonnement jusqu'à ce que l'appel ait été tranché.
Bijuridique	S'applique aux deux systèmes de droit au Canada : le common law et le droit civil.
Décision prise en délibéré	Décision qui n'est pas rendue immédiatement après qu'une affaire a été entendue ou plaidée.
Décisions	Instances conclues soit par jugement, désistement ou tout autre document.
Demande d'examen d'un engagement	Une demande déposée afin d'examiner les conditions d'un engagement.
Demande de révision d'une décision	Une demande intentée afin de réviser une décision d'un juge militaire.
Demandes de contrôle judiciaire	Une instance commencée afin de revoir une décision d'un office fédéral (article 28).
Directives	Instructions écrites ou orales données par la cour
Dossiers préparés pour l'audience et entendus par la cour	Nombre d'appels, de procès, de contrôles judiciaires, de requêtes, de téléconférences et de rencontres entendus par la cour.
Inscriptions enregistrées	Entrée et identification d'un document dans le Système de gestion des cours et du greffe.
Instances à gestion spéciale	Une procédure qui a été assignée à un seul juge.
Jours d'audience	Chaque jour où la cour a siégé lors d'une séance à laquelle un greffier a assisté en personne ou par téléconférence.
Jugements	Décisions de la cour.

Terme	Définition
Mises en état	Se dit d'une cause prête à être inscrite au rôle, les parties ayant satisfait à toutes les exigences, règles ou ordonnances de la cour.
Non mises en état	Se dit d'une cause avant que les parties aient satisfait à toutes les exigences, règles ou ordonnances de la cour permettant de l'inscrire au rôle des audiences.
Ordonnances	Décision de la cour.
Procédures intentées ou déposées	Une affaire ou une cause devant la Cour, notamment un appel, une action, une demande, une demande d'autorisation d'en appeler ou une demande de contrôle judiciaire. Peut aussi s'entendre, lorsqu'une loi fédérale le dispose, d'une instance administrative, comme celles introduites par le dépôt au greffe des cours fédérales, aux fins d'exécution, de certificats, de décisions ou d'ordonnances rendus par les offices fédéraux.
Protonotaires	Sont nommés en vertu de la <i>Loi sur les Cours fédérales</i> (art. 12). Les protonotaires sont des officiers de justice de plein droit qui effectuent plusieurs fonctions et pouvoirs judiciaires des juges de la Cour fédérale. Leurs pouvoirs consistent, notamment, à agir comme médiateur, à gérer des instances, à entendre des requêtes (y compris celles qui peuvent régler de façon définitive un dossier, et ce, sans égard au montant en jeu dans ce dossier), ainsi qu'entendre des causes visant des réclamations s'élevant jusqu'à 50 000 \$ (voir articles 50, 382, et de 383 à 387 des <i>Règles des Cours fédérales</i>).
Regroupées	Différentes instances comportant des éléments en commun ou mettant en cause les mêmes parties, sont entendues en même temps.
Sursis	Lorsqu'une instance est placée en attente. Par exemple, lorsqu'il faut attendre l'issue d'une autre affaire avant de poursuivre.

ANNEXE III

Communiquez avec nous

Bureau de la Région de la capitale nationale

Salles d'audience et greffes de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale et de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada

Édifice Thomas D'Arcy McGee
90, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1A 0H9
Téléphone :
CAF et CACMC : 613-996-6795
CF : 613-992-4238
Télécopieur :
CAF et CACMC : 613-952-7226
CF (non immigration) : 613-952-3653
CF (immigration) : 613-947-2141
ATS : 613-995-4640

Numéros sans frais :

CAF : 1-800-565-0541
CF : 1-800-663-2096
CACM : 1-800-665-3329

Greffes et salles d'audience de la Cour canadienne de l'impôt

Tours Centennial
200, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 0M1
Téléphone : 613-992-0901
Télécopieur : 613-957-9034
ATS : 613-943-0946

Numéro sans frais :

CCI : 1-800-927-5499

Les **bureaux régionaux et locaux** se trouvent sur le site Web du SATJ au http://cas-ncr-nter03.cas-satj.gc.ca/portal/page/portal/SATJ/locations_fra

